

2021-UNAT-1120, Jose Daniel Arango

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Unat a soutenu que le secrétaire général avait raison d'attendre son temps et d'attendre le résultat sur le fond avant de déterminer si un appel était nécessaire. Unat a jugé que l'appel du secrétaire général n'était pas barré dans le temps. Unat a jugé que Undt avait commis une erreur en concluant que M. Arango était un ancien membre du personnel aux fins de la fondation de la compétence sur la demande instantanée: au moment de la décision contestée de ne pas le sélectionner, M. Arango avait été séparé du service pendant plus de deux Des années, n'était plus membre du personnel au sens strict et n'affirmait aucun droit acquis en vertu de son précédent contrat d'emploi. Unat a noté qu'il avait mis au défi (en tant que candidat externe) un obstacle à son réemploi qui aurait pu empêcher injustement sa future nomination par l'organisation. Unat a jugé qu'il n'y avait pas de lien entre l'ancien emploi de M. Arango, les droits acquis en vertu de ce contrat et la décision contestée. Unat a soutenu que M. Arango n'avait pas debout et que les UND manquaient de compétence Ratione Personae pour entendre et déterminer son appel. UNAT a confirmé l'appel et inversé et annulé le jugement nos. UNDT / 2020/134 et UNDT / 2020/004, les deux jugements UNDT avaient émis sur la question (sur la créabilité et les mérites respectivement).

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Arango a contesté sa non-sélection pour un rendez-vous temporaire après avoir été recommandé pour le poste au motif qu'il n'a pas été médicalement autorisé en raison d'un dossier médical qui avait été placé dans son dossier officiel (OSF).

Principe(s) Juridique(s)

Les ordonnances interlocutoires ne sont pas susceptibles. Une ordonnance n'est pas une commande interlocatoire si elle est de manière à avoir un effet définitif et définitif sur la poursuite principale ou anticipe irrémédiablement ou empêche un certain soulagement demandé par l'une ou l'autre des parties. Une hypothèse erronée de compétence par un tribunal n'empêche pas le licenciement sur le fond. Un refus erroné d'accepter ou d'assumer la compétence est définitif, définitif et immédiatement susceptible d'appel. Avant qu'une personne puisse être considérée comme un ancien membre du personnel en termes d'article 3, il doit y avoir un lien suffisant entre l'ancien emploi et la décision contestée. Un lien suffisant existe lorsqu'une décision a obtenu le statut ancien en tant que membre du personnel d'un demandeur, en particulier lorsqu'il affecte ses droits contractuels précédents. UNDT ne sera normalement pas autorisé à recevoir des demandes par les candidats alléguant l'illégalité, l'injustice ou la discrimination dans le processus de recrutement. Un quasi-contrat peut bien conférer le statut de membre du personnel à un demandeur d'emploi; Cependant, un quasi-contrat n'est formé que lorsqu'une offre d'emploi est faite et que les conditions spécifiées dans l'ordre sont remplies.

Résultat

Appel accordé

Texte Supplémentaire du Résultat

N / A

Applicants/Appellants

Jose Daniel Arango

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

2020-1465

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Jan 2023

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Personnel (ratione personae)

Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 7.2
- Article 7.1(a)

TANU Statut du Tribunal

- Article 7.1(c)
- Article 9.1(b)

TCNU Statut

- Article 10.2
- Article 3.1

Jugements Connexes

2010-UNAT-005

2011-UNAT-154

2017-UNAT-727

2020-UNAT-1000

2019-UNAT-901